



L'info-municipal

DANS CE NUMÉRO:



Fulgenciennes et fulgenciens,

Bonjour,

Je sais que vous êtes impatientes et impatientes de

voir couler de l'eau de qualité dans vos robinets de maison. Le dossier de l'eau potable souterraine avance et je vous fais part des derniers développements.

De novembre 2004 à ce jour, un puits de pompage d'un diamètre de 400 mm (16 pouces) a été foré. Des installations électriques ont été mises en place pour permettre les essais de pompage. Ceux-ci ont conclu que l'aquifère (nappe phréatique) fournit le débit d'exploitation requis pour alimenter le réseau, soit 1530 litres/minute (30 litres/minute de plus que ce que nous recherchions) et, que cette eau, d'après les analyses, est d'une qualité exceptionnelle. Des relevés d'arpentage relatifs au projet ont été effectués.

Un traceur a été injecté dans la nappe phréatique dans un piézomètre situé à 40 mètres du puits pour permettre d'en déterminer plus précisément l'aire d'alimentation et de protection. Deux mois se sont

écoulés depuis l'injection du traceur et il n'a pas encore été détecté. Est-ce à dire « *Pas de nouvelles, bonnes nouvelles* »! Les laboratoires S. L. inc., nos consultants, terminent présentement la rédaction du rapport complet de la recherche en eau souterraine et le résultat des données manquantes concernant le traceur seront transmises à la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) quand nous les aurons.

Après validation du rapport par le conseil municipal, le document sera acheminé à la CPTAQ. L'échéancier des travaux ayant été dépassé, la CPTAQ a accordé, à la municipalité, un nouveau délai, pour rendre sa décision soit le 27 mai 2005. Même si la municipalité est en attente d'autorisation de la CPTAQ pour la poursuite des travaux, le conseil municipal, lors de la séance régulière du 4 avril dernier, a adopté le *règlement numéro 05-158 ayant pour objet de décréter des travaux de recherche en eau souterraine et de mise en place d'infrastructures appropriées aux fins d'approvision-*

nement en eau potable et de décréter un emprunt de 2 787 278 \$ pour en financer les coûts.

Le règlement d'emprunt préparé selon l'estimé de la firme BPR inc. en date du 7 février 2005 sera remboursable sur 20 ans.

Comme l'eau potable est un bien commun disponible et utilisable par tous les citoyens, pas seulement par ceux qui sont sur le réseau, l'article 9 du présent règlement décrète une taxe spéciale de 25% de l'emprunt qui sera imposable sur tous les immeubles de la municipalité ce qui représente actuellement, selon l'estimé des travaux, un montant approximatif de 0,03 \$ du 100\$ d'évaluation de chaque immeuble.

L'article 10 décrète une taxe spéciale de 75% des coûts de l'emprunt qui sera imposable à chaque immeuble desservi par le réseau d'aqueduc et représente un montant approximatif de 0,26\$ du 100\$ d'évaluation.

Pour vous donner un ordre de grandeur, pour un immeuble évalué à 60,000\$, situé sur le réseau, il vous en coûtera

Mot de madame le maire	1
Suite.... Parc Cap Jaseux	2
Age d'Or Comité des malades Mois de Marie Fête de la fidélité Feux d'herbe et.....	3
Urbanisme	4
Débroussailleurs Carrefour Jeunesse	5
Ressourcerie Ordures ménagères Conteneur à déchets	6
Services à la population	7
Horaire du Festival de la bernache Dimanche le 1 ^{er} mai	8

Festival de la Bernache

Sur les traces
de
la Bernache

Mot de madame le maire.....suite

174\$ et hors réseau 18\$ sous toute réserve de l'estimé que nous avons présentement. Faisant suite au règlement d'emprunt no. 05-158, et conformément à la loi, la tenue du registre a eu lieu le 14 avril 2005 de 9h à 19h pour permettre aux personnes habiles à voter et concernées qui désirent un référendum. Aucun citoyen ne s'est présenté pour signer le registre, ce qui confirme que l'ensemble des citoyens sont d'accord avec le projet et j'en profite pour vous remercier de votre appui.

Dans le cadre de la politi-

que nationale de la ruralité de notre M.R.C. du Fjord et de notre politique familiale, une subvention de 20 000\$ a été accordée pour le réaménagement des installations du terrain de jeux.

J'invite les citoyennes et citoyens de Saint-Fulgence à participer à la « **Fête au village** » dans le cadre du **Festival de la bernache, dimanche le 1er mai.**

C'est Saint-Fulgence qui reçoit les visiteurs. Un comité regroupant les intervenants touristiques, économiques et

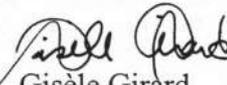
communautaires, travaille depuis trois mois à l'organisation de cette belle fête. Je suis certaine que vous allez accueillir les visiteurs avec fierté et avec le dynamisme que je vous connais.

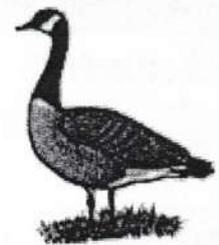
N'oubliez pas de décorer vos maisons !

Le programme de la journée de la « Fête au village » se retrouve à l'endos de l'info.

Je vous y attend !

À bientôt,


Gisèle Girard
Maire



Parc Aventures Cap Jaseux...

L'été approche à grands pas et la **Parc Aventures Cap Jaseux** ouvrira à compter du 14 mai 2005 afin de vous faire vivre l'EXPÉRIENCE TERRE-MER-AIR-RIVIÈRE!

Inscrivez-vous rapidement à notre **GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS**. Cette occasion vous permettra de fraterniser tout en rencontrant la nouvelle équipe du parc, soit les employés(es) de la Coop de Solidarité du

Cap Jaseux, Parcours Aventures et D'Arbre en Arbre Cap Jaseux.

Apportez bières et saucisses car nous ferons un **BBQ au Patio des Pionniers** en fin de journée.

L'inscription avant le vendredi 6 mai 2005 vous donnera droit à votre abonnement annuel pour la saison 2005.

Communiquez avec nous sans tarder au **674-9114 poste 0** afin de

vous inscrire ou pour obtenir de plus amples informations au sujet de cette journée.

Au plaisir de vous accueillir,

Toute l'équipe vous attend.



Coopérative de Solidarité du Cap Jaseux



Portes ouvertes au local de l'Âge d'Or..

À l'occasion de la « Fête au village » dans le cadre du Festival de la berna-che, dimanche le 1er mai prochain, les mem-bres de l'Âge d'Or sont heureux de vous accueil-ir à leur local situé au sous-sol des bureaux de la municipalité 253 Sa-guenay. Un café vous sera servi de 10h à 16h.

Nous vous attendons en grand nombre.

Georgette Caron, prés.



Comité des malades...

Le comité des malades invite toute la population à une messe qui aura lieu le 6 juin à 14h30 à notre église pour recevoir l'onction des malades.

Après la messe, un goû-ter vous sera servi à la salle de l'Âge d'Or. Pour toutes informations supplémentaires concer-nant ce comité, vous

pouvez rejoindre la res-ponsable Collette Ga-gnon au numéro de télé-phone 674-2786.

Mois de Marie, Fête de l'amour et de la fidélité...

MOIS DE MARIE

À compter du 2 mai, à notre église, nous sou-lignerons le mois de Marie en récitant le chapelet du lundi au vendredi à 18h30. Ve-nez la remercier et la prier.

FÊTE DE L'AMOUR

La fête de l'amour et de la fidélité aura lieu dimanche le 5 juin à 9h30 à l'intention des couples qui célèbrent cette année leur anni-versaire de mariage (5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 ans etc..)



Communiquer dès main-tenant au numéro de té-léphone suivant: 674-2389 (Marcelle Girard), afin que l'on puisse vous adresser une lettre conte-nant différents rensei-gnements.



Informations... Feux d'herbe et d'abattis

RATON LAVEUR

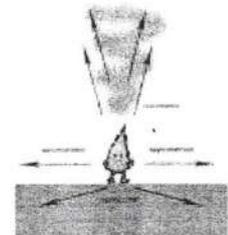
Des citoyens de la rue Saguenay ont aperçu un raton laveur à l'arrière de leur résidence. N'ayez pas peur... il fuit l'humain. Ne lui donnez pas de nourri-ture, car il est capable de se nourrir tout seul dans la nature.

FEUX D'HERBE

À chaque année, le ser-vice des incendies re-çoit des appels pour signaler des feux d'herbe. Il est **STRIC-TEMENT INTER-DIT** de procéder à l'al-lumage de tels feux. La réglementation mu-nicipale le confirme

avec le règlement 00-144. Concernant les **FEUX D'ABATTIS**, ils sont tolérés, mais seule-ment avec une **AUTO-RISATION DU CHEF POMPIER**.

Votre sécurité, ça nous tient à cœur!



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Nous vous informons qu'à compter du 1er juil-let 2005 un logement pour familles (HLM) se-ra disponible.

Pour renseignements:
Gilles Tremblay
674-2588



URBANISME... Questions et réponses ???!!!

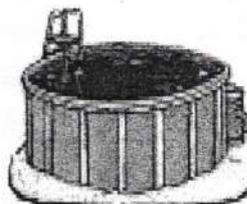
Abri d'auto temporaire: doit être enlevé avant le 1^{er} mai.

Ventes de garage: ne peuvent être exercées plus de deux (2) jours dans une année.

L'enlèvement de la végétation en bordure d'un lac ou d'un cour d'eau est interdit car cela peut occasionner différents problèmes (érosion des berges, destruction du milieu aquatique et de la faune). **Avant d'effectuer tous travaux de modification de l'emplacement d'un cour d'eau,** prélèvement de gravier dans le lit d'un cour d'eau, déversement de terre, de sable ou de tout autre matériau dans le littoral, l'enlèvement et la destruction de la végétation riveraine, la construction d'un abri à bateau ou d'un quai, il est **obligatoire de vous conformer à la réglementation** au bureau de la municipalité.

L'approche de la saison estivale annonce aussi l'arrivée de la baignade et pour bien profiter de la belle saison en toute sécurité, plusieurs normes (implantation, clôture, échelle,...) doivent être respectées.

De plus, il vous faut un **permis** si vous procédez à l'installation d'un bassin d'eau, d'une piscine hors terre, gonflable et creusée.



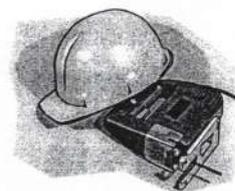
Tout propriétaire voulant effectuer des travaux de construction, de transformation (changement fenêtre, porte, toiture, finition extérieure, réparation intérieure,...) d'agrandissement, d'addition de bâtiment (garage, remise, abri d'auto,...), d'installation septique, d'installation ou de réfection de son puits d'alimentation en eau et de changement de destination d'un immeuble (garage automobile transformé en atelier de soudure) nécessite un permis ou un certificat de la municipalité.

Faites votre demande de permis à l'avance car l'inspecteur possède un (1) mois, suite à la transmission de tous les documents nécessaires à l'émission de la demande, pour procéder à l'émission du permis. Prévoyez à l'avance!

Je remarque que de nombreux citoyens et citoyennes viennent au bureau de la municipalité dans l'espoir d'obtenir, **dans la minute,** un permis ou de l'information. Je vous informe que mon travail occasionne souvent de nombreux déplacements. Donc, au lieu de vous déplacer inutilement ou de venir attendre de longues minutes à mon bureau, je vous suggère fortement de téléphoner pour prendre un rendez-vous.

Mon horaire est le suivant: **les mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.**

Prenez rendez-vous car mon horaire est sujet à changement.



Karine Bouchard
Inspectrice en bâtiment
kbouchard@ville.st-fulgence.qc.ca

Tel: 674-2588 poste 23
Fax: 674-9213



Besoin de débroussailleurs

Proposition de conditions travaux sylvicoles 2005

Coop. Laterrière 2005

% taux de la grille	54%
Équipements de sécurité	15\$/sem. Max. 300\$ *
% de vacances	4% ou plus
Frais de camp	30 \$
Allocation VTT	15 \$ (si nécessaire)
Marche payée si + de 40 min	Oui
Distance des camps	5 à 45 minutes
Congé	1 mobile
Prime (Bonus)	6\$ à 8\$/ha
Durée de travail	20 à 22 semaines
Part sociale	3%
Régime de retraite garantie	employeur max. 2% , employé aucune limite
Assurance Collective	disponible
Taux de l'heure (marche)	15,75 \$
Taux de l'heure (scie)	2,75 \$
Vente d'équipements	Lames, limes, huiles vendues au prix du gros

Possibilité de formation.

* Si aucune demande d'équipements n'est faite à la coopérative, celle-ci paiera 200\$ à la fin de la saison.

** Conditionnel à une qualité supérieure à 85%, présent durant toute la durée du contrat et sans avoir reçu aucun avis écrit.

Carrefour Jeunesse Emploi On marche AVEC TOI et ça marche...

Bonjour chercheur
d'emploi,

au 20 mai à l'Hôtel le-
Montagnais.

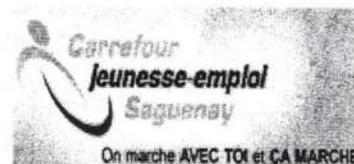
Il me fait plaisir de
vous inviter à notre ac-
tivité annuelle d'enver-
gure, soit
"L'EMPLOITHON
BELL DESJARDINS
2005" qui aura lieu
dans la semaine du 16

Vous devez vous ins-
crire avant le **6 mai
prochain**. Bien se rap-
peler que la clientèle du
Carrefour Jeunesse Em-
ploi Saguenay s'adresse
aux personnes de 16 à
35 ans.

Pierre Fortier

Conseiller en emploi
pour la Municipalité de
Saint-Fulgence.

674-1122



Ressourcerie, ordures ménagères et conteneurs....

RESSOURCERIE

Depuis vendredi le 22 avril, les ressourceries sont à votre disposition pour ramasser vos matériaux de construction, démolition, métaux, résidus verts (branches en longueur de 8 pieds maximum), et pneus (sans jante d'acier 24 pouces maximum).

SECTEUR NORD:

2932, rue Vimy
Ville de Saguenay

SECTEUR SUD:

3333, boul. Talbot
Ville de Saguenay

Pour connaître les heures d'ouverture et de fermeture, vous contactez les travaux publics de Ville de Saguenay au numéro de téléphone 698-3259.

C'est un service gratuit offert à toute la population de Saint-Fulgence. Profitez-en!



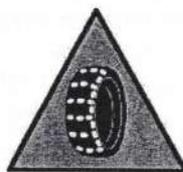
ORDURES

MÉNAGÈRES

Nous vous rappelons que vous pouvez disposer de vos monstres ménagers tels que réfrigérateur, cuisinière, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres lors de la **collecte des ordures ménagères à chaque semaine.**

PNEUS SANS JANTE

Une entente avec le Comptoir du pneu 85A route de Tadoussac vous permet d'aller déposer vos **pneus usagés sans jante** gratuitement. Prenez note que des frais vous seront imposés si les jantes sont demeurées en place.



CONTENEUR À DÉCHETS

Lundi le 2 mai, un conteneur à déchets sera en place sur le terrain face au 202 rue Saguenay (Augustin Tremblay). Ce service est **uniquement** pour les citoyens de Saint-Fulgence.

MAIS ATTENTION !

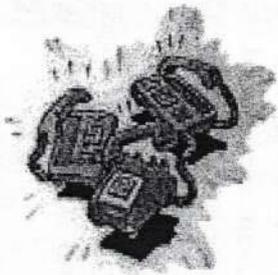
Vous ne devez pas placer n'importe quoi dans ce conteneur. De plus, la quantité doit être raisonnable pour que tous puissent en profiter. C'est pourquoi, nous demandons votre collaboration.

Voici les choses à ne pas placer:

- Tous types de pneus
- Produits toxiques et chimiques, tels que peinture, batteries, dissolvant, huile usée, cannettes d'aérosol, essence et contenant d'essence... (Ils sont ramassés lors de la collecte des déchets dangereux)
- Arbres entier ou en partie

Si vous faites des réparations majeures à votre résidence ou un grand nettoyage à votre terrain, ce conteneur n'est pas pour vous.

Il doit être utilisé de façon à ce que toute la population de Saint-Fulgence puisse en profiter également.



À conserver Services à la population

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE



FAIRE NOTRE PART

POLICE-FEU-AMUBULANCE: 9-1-1

MUNICIPALITÉ

Municipalité de Saint-Fulgence	674-2588 ext 0
Office Municipal d'Habitation	674-2588 ext 0
Urbanisme	674-2588 ext 23
MRC du Fjord-du-Saguenay	696-2521

SERVICES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Société de développement	674-1122
Centre local de développement	674-1122
SADC	1-418-544-2885
Carrefour Jeunesse emploi	674-1122
Centre de services Desjardins	549-4273
Centre local d'emploi (CLE)	698-3592
Assurance-emploi	1-800-808-6352

SERVICES PUBLICS

Société canadienne des postes	674-2866
Presbytère Saint-Fulgence	674-2529
Information touristique	698-3167
Bell : service à la clientèle	310-2355
Hydro-Québec : service des pannes	545-7711

SERVICES DE LA SANTÉ

CLSC des Rives du Saguenay	543-0709
Complexe Hospitalier	541-1000

GARDERIE

CPE Les Petits Cailloux	674-1489
Service de garde Karine Cantin	674-9490
Service de garde Lynda Martin	674-9165
Service de garde Isabelle Tremblay	674-1245

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

École Mont-Valin	674-2626
Commission scolaire des Rives du Saguenay	698-5000

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Centre des loisirs	674-2809
Maison des jeunes	674-2809
Bibliothèque	674-2588 ext 27
Cercle des fermières	674-2795
Âge d'Or	674-2558
Conseil des Chevalier de Colomb	674-2603
Cercle Marie-Soleil	674-2692
Alcooliques anonymes	1-819-376-6279
Saint-Vincent de Paul	674-1144
Pêche-Blanche de l'Anse-aux-Foins	674-1122
Club Quad Aventure-Valin	690-0756
Comité des malades	674-2786

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Centre d'Interprétation (CIBRO)	674-2425
Parc Aventures Cap Jaseux	674-9114
S.E.P.A.Q.	674-1200
Transport Adapté Saguenay Nord	672-2083

10h à 16h

Place aux artistes locaux

Sous le chapiteau

Lieu: 555, rte de Tadoussac



10h à 16h

Foire aux exposants

Le Cercle des Fermières

Exposition, collation pour les jeunes, maquillage et ballons

Lieu: Pavillon de l'Anse, 75, chemin, Cap des Roches

Coût: Gratuit

11h à 16h

Véhicules du Village de sécurité routière

Dégustation:

Crème glacée artisanale "Gelato"

Bar laitier du Fjord, le Bistro des Battures, Sagamie Plus

Lieu: Super Sagamie, 50, rte de Tadoussac

Coût: Gratuit

10h à 16h

Exposition:

Kayac de mer, rafting

Informations: d'Arbres en Arbre, viafferrata, hébergement.

Parc Aventures Cap Jaseux

Lieu: 555, rte de Tadoussac

10h à 16h

Jump high

Parcours Aventure

Lieu: Super Sagamie

Coût: 8\$



Programme de la journée

8h à 12h

Déjeuner: Par les Chevaliers de Colomb

Lieu: 150, rue Saguenay

Coût: 5\$ adulte - 2\$ enfant (6 à 12 ans)

10h à 16h

Observation et identification des oiseaux migrateurs

Par les membres du Club des Ornithologues Amateurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Lieu: Le long de la rte 172, sentier des battures

Coût: Gratuit



10h à 16h

Présentation des rapaces

Grand-duc et Crécerelle

Lieu: 100, chemin Cap des Roches

Coût: Gratuit

15h à 16h

Dégustation et conférence sur les insectes

Jonny Doré, entomologiste, en collaboration "Le Marché Animal"

Centre d'interprétation des Battures et de réhabilitation des Oiseaux (CIBRO)



13h30

Conférences

Refuge faunique de Saint-Fulgence

M. Gilles Lupien, technicien de la faune au Ministère du développement durable

Lieu: Salle des Chevaliers, 150, rue Saguenay

Coût: Gratuit

Durée: 45 minutes



14h30

Sur la route de la biodiversité

M. Jacques Desbiens, Photographe et Ornithologue

Lieu: Salle des Chevaliers de Colomb

Coût: Gratuit

Durée: 30 minutes



10h à 16h

Dégustation:

Produits de la boucherie, bière, fromage

Magasin Achille Tremblay & Fils

Lieu: 555, rte de Tadoussac



12h à 16h

Démonstration:

Sciage avec "scierie mobile" "camion girafe"

10h à 16h

Portes ouvertes

Ferme du Ruisseau

Lieu: 369, rte de Tadoussac

Coût: Gratuit

10h à 16h

Portes ouvertes

Les Serres Agathe Lapointe

Lieu: rang, Saint-Louis

Coût: Gratuit

Prix de participation au rallye remis: 16h

Bienvenue à tous!